



Divulgation du motif du tiers temps

Par **krystaline**, le **18/10/2008** à **12:13**

bonjour,

Une amie dispose d'un tiers temps pour dyslexie, et le responsable du master suite a des changements dans les dates d'examen à diffusé à toute la promotion ce mail :

Suite aux problèmes du vendredi matin, voici les nouvelles dates d'examen et les salles réservées.

J'ai réservé pour 3 h d'examen.

Pour 3 modules, il y a 4 h :

Explication : L'examen est de 3 h pour tous les étudiants sauf pour Melle XXX qui dispose d'un tiers temps, uniquement à l'écrit, due à une dyslexie dysorthographe sévère, reconnue médicalement et par la l'UFR Sciences. Donc pour elle l'examen continue 1 h de plus.

Je trouve cela inadmissible car je considère que ce genre d'information est très personnelle et ne doit être diffusé que par l'intéressée. Elle aurait très bien pu être diabétique ou avoir un autre handicap.

Je voulais savoir si elle a un recours possible?

Merci et bonne journée à tous

krys